

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT-L'ABBAYE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 9

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 04/07/2025

Date d'affichage : 15/07/2025

MA-DEL-2025-063

L'an **deux mil vingt cinq, le onze juillet, à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BENEVENT-L'ABBAYE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. André MAVIGNER**.

Étaient présents : M. André MAVIGNER, M. Michel LEFAURE, M. Olivier RICHARD, M. Aurélien LEGRAND, M. Christophe LAVILLE, M. Emmanuel DIGNAC, Mme Sylvie ROUSSY, Mme Ingrid DUDRUT, Mme Stéphanie LIONDOR.

Étaient absents excusés : M. Bertrand LABAR, M. Jean FAYETTE, M. Claude VIEILLERIBIERE, M. Jacky ROUSSY, Mme Angélique PRUVOST, Mme Laure LIAIGRE.

Étaient absents non excusés :

Procurations :

Secrétaire : M. Aurélien LEGRAND.

OBJET : Centre d'exploitation UTT - Fermeture

Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il a adressé à Mme la Présidente du Conseil Départemental relative à la fermeture éventuelle du Centre d'exploitation de l'Unité technique Territorial de Bénévent l'Abbaye.

Le Conseil Municipal unanime :

- approuve le courrier de Monsieur le Maire, joint en annexe, et en partage les termes
- réaffirme l'intérêt du centre d'exploitation sur le territoire et particulièrement en période hivernale pour la sécurité des collégiens à laquelle le Conseil Départemental a maintes fois affirmé son attachement
- demande à Madame la Présidente du Conseil Départemental de bien vouloir reconsidérer sa position et laisser en place l'organisation actuelle qui participe à cette sécurisation ainsi qu'à celle de la population active employée sur le territoire.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de la CREUSE et publication par voie
d'affichage le 15/07/2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. André MAVIGNER



Accusé de réception en préfecture
023-212302103-20250711-MA-DEL-2025-063-DE
Date de télétransmission : 16/07/2025
Date de réception préfecture : 16/07/2025



MAIRIE DE BENEVENT L'ABBAYE

*1 rue Sarrazine
23210 BENEVENT L'ABBAYE*

*TEL : 05 55 62 61 43
E MAIL : mairie.benevent@gmail.com*



Conseil Départemental de la Creuse
4 Place Louis Lacrocq
23000 Guéret

Bénévent-l'Abbaye, le 27 juin 2025

Madame la Présidente,

J'ai appris fortuitement qu'il serait dans vos intentions de fermer le centre d'exploitation de Bénévent l'Abbaye. Je peux supposer que cette question a été mise à l'ordre du jour et que son application pourrait être envisagée à moyen terme, si les éléments apportés à la réflexion en confirmaient la pertinence.

Connaissant votre sens du dialogue, il m'étonnerait que vous excluez du tour de table le maire de la commune d'implantation, que l'Etat même, malgré quelquefois la violence de ses choix, avise et associe très en amont, et je pense en premier aux fermetures de classes ou d'écoles, mais aussi à la suppression d'une Brigade de Gendarmerie que j'ai eu à subir à Bénévent l'Abbaye. J'avais pourtant apporté des éléments objectifs au débat qui avaient sans doute échappé à l'autorité.

Concernant précisément le centre d'exploitation, je suis convaincu que vous êtes préoccupée autant que moi par la sécurité des collégiens, l'établissement relevant d'ailleurs de votre compétence même si le transport scolaire ne l'est plus, et que son accès en période hivernale est primordial. Il ne vous a pas échappé non plus que le bourg de Bénévent dispose d'un potentiel de près de 400 emplois, très supérieur au chiffre de la population active, fait exceptionnel sans doute dans notre département ; les personnes amenées à se déplacer ont apprécié jusqu'alors l'état des chaussées, notamment en période de gelées, et nous l'ont souvent signalé et mis en exergue.

La fermeture du centre d'exploitation pourrait ainsi avoir un aspect très négatif pour le territoire (et pour l'image du conseil départemental et des élus locaux).

En conséquence, je me tiens à votre disposition afin d'échanger avec vous-même et les conseillers départementaux du territoire, sur cette question qui touche à la sécurité des usagers de la voie publique et particulièrement des enfants fréquentant le collège.

Je vous prie d'agréer, madame la Présidente, l'expression de ma considération et mes sentiments les plus respectueux.

Le Maire,
André MAVIGNER